

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

#### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**  
**Décision Modificative n°1 aux budgets 2015**

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2015 pour le budget principal et les budgets annexes.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

**SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>DM n°1</b>
014 - atténuations de produits	73921	Attributions de compensation	3 778 703,00
011 - Charges à caractère générales	62875	Remboursements de frais aux communes membres du GFP	-750 000,00
012 - Charges de personnel	6217	Personnel extérieur au service	-400 000,00
	6218	Autre personnel extérieur	-1 200 000,00
65 - autres charges de gestion courante	6541	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur	146 000,00
67 - Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	158 000,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	56 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>1 788 703,00</b>
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>			<i>3 856 270,00</i>
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>3 856 270,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>5 644 973,00</b>
73 - Impôts et taxes	73111	Contributions directes taxes foncières et d'habitation	631 873,00
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>631 873,00</b>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>7811</i>	<i>Reprises sur amortissements des immo. incorporelles et corporelles</i>	<i>5 013 100,00</i>
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>5 013 100,00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>5 644 973,00</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>DM n°1</b>
204 - Subventions d'équipement versées	2041412	Subv. d'équip. versées - communes membres GFP, Bât. et installations	-296 623,00
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	-296 207,00
21 - Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	-200 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	2088	Autres immobilisations incorporelles	-150 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>-942 830,00</b>
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>28138</i>	<i>Amortissements des autres constructions</i>	<i>5 013 100,00</i>
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>21318</i>	<i>Autres bâtiments publics</i>	<i>300 000,00</i>
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>5 313 100,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>4 370 270,00</b>
21 - Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	158 000,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations			56 000,00
<b>Total recettes réelles</b>			<b>214 000,00</b>
<i>021 - Virement de la section d'exploitation</i>			<i>3 856 270,00</i>
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>1021</i>	<i>Dotations</i>	<i>300 000,00</i>
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>4 156 270,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>4 370 270,00</b>

## **En opérations réelles :**

- Conformément au rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLECT le 19 octobre 2015, 3 778 703 € sont ajoutés aux crédits d'attribution de compensation versés aux communes, au chapitre 014, nature 73921 €. En parallèle, toujours en conformité avec le rapport de la CLECT, 16 056 € sont retirés en recettes au chapitre 73 nature 7321.

Les montants finaux 2015 de l'attribution de compensation 2015 s'élèvent ainsi à : 41 412 480 € d'attribution de compensation « positive » versée par le Grand Dijon à 19 communes, et 118 067 € d'attribution de compensation « négative » perçue de la part de 5 communes.

- Les crédits ouverts au chapitre 011, nature 62875, correspondant aux remboursements de charges afférentes aux nouvelles compétences exercées par les communes pour le compte de la communauté urbaine (essentiellement entretien de la voirie, signalisation, maintenance et consommations de l'éclairage public...) sont réduits de 750 000 €.

- Les crédits afférents aux charges de personnel (chapitre 012), natures 6217 et 6218, sont réduits de 1,6 M€, au vu du périmètre affiné des personnels transférés dans le cadre de la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine.

- Au chapitre 65, nature 6541, 146 000 € abondent le crédit permettant d'admettre en non-valeur les créances énumérées dans le projet de rapport concernant la demande de leur prise en charge, à l'ordre du jour du présent Conseil.

- 158 000 € sont prévus en dépenses au chapitre 67, nature 678, et en recettes au chapitre 21, nature 2188, pour permettre la sortie de l'état de l'actif de travaux transférés sur des comptes d'immobilisations correspondant à des biens préalablement vendus.

-56 000 € sont prévus en dépenses au chapitre 67, nature 673, et en recettes au chapitre 024, afin de comptabiliser une remise de dette à l'encontre de la SEM Dijon Bourgogne Images, ayant fait l'objet d'une dissolution amiable en 2014. Considérant que les opérations de liquidation ne permettent pas au liquidateur de procéder à la restitution des apports, participations au capital et avances reçues des partenaires, et considérant que la collectivité a pris une participation de 56 000 € au capital de cette SEM et lui a consenti une avance de trésorerie de 20 000 €, il convient de procéder, d'une part, aux écritures d'ajustement de l'actif suite à la disparition de fait de ces créances, d'autre part, à l'apurement des comptes.

- En recettes au chapitre 73, nature 73111, 647 929 € de produit des rôles supplémentaires s'ajoutent aux 200 K€ prévus au BP 2015 (soit un produit total de rôles supplémentaires de 847 K€ anticipés sur l'exercice 2015).

## **Concernant les dépenses d'équipement :**

- 296 623 € sont retirés du chapitre 204, nature 2041412, au vu de l'échéancier prévisionnel de versement de la subvention d'investissement octroyée par le Grand Dijon pour la modernisation de la salle de concerts La Vapeur.

- Les crédits budgétés aux chapitres 20, 21, 23, correspondant aux nouvelles compétences exercées en 2015 par la communauté urbaine, sont réduits de - 646,2 K€.

## **En opérations d'ordre :**

*300 000 € sont prévus au chapitre 041, natures 21318 en dépenses et 1021 en recettes, pour la prise en compte de travaux effectués par le SDIS sur les anciens logements de sapeurs-pompiers qui ne sont plus mis à sa disposition et qui doivent faire l'objet d'une intégration comptable au patrimoine du Grand Dijon,*

5 013 100 € sont ajoutés en dépenses d'investissement au chapitre 040, nature 28138, et en recettes de fonctionnement au chapitre 042, nature 7811, afin de régulariser comptablement les amortissements pratiqués sur les biens transférés du budget transports au budget principal, après changement d'affectation (locaux du Miroir et ancien dépôt à Chenôve).

L'équilibre de chaque section est effectué par une augmentation de 3 856 270 € du virement entre les sections.

#### SUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS :

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
041 - Opérations patrimoniales	2762	Créance/transfert droits à déduction TVA	85 000,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>85 000,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>85 000,00</b>
041 - Opérations patrimoniales	1675	Dettes afférentes aux PPP	85 000,00
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>85 000,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>85 000,00</b>

Des crédits sont prévus en opérations d'ordre uniquement.

Il s'agit, en dépenses et en recettes au chapitre 041, d'un complément pour réimputation d'un montant de TVA reversé par les services fiscaux.

#### SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
023 - Virement à la section d'investissement			1 700,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>1 700,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>1 700,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 700,00
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>1 700,00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>1 700,00</b>

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13913	Subventions Département - à transférer au compte de résultat	1 700,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>1 700,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>1 700,00</b>
021 - Virement de la section d'exploitation			1 700,00
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>1 700,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>1 700,00</b>

Des crédits sont prévus en opérations d'ordre uniquement. Il s'agit, en dépenses au chapitre 040 et en recettes au chapitre 042, d'un complément de 1 700 € pour amortir une subvention d'investissement reçue.

L'équilibre de chaque section est effectué par une augmentation de 1 700 € du montant du virement entre les sections.

## SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>DM n°1</b>
011 - Charges à caractère générales	6288	Autres services extérieurs	75 000,00
65 - autres charges de gestion courante	6541	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur	1 110,00
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>76 110,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement			-76 110,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>-76 110,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>0,00</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>DM n°1</b>
23 - Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	-76 110,00
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>-76 110,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>-76 110,00</b>
021 - Virement de la section d'exploitation			-76 110,00
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>-76 110,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>-76 110,00</b>

**En opérations réelles**, 75 000 € sont prévus au chapitre 011, *nature 6288*, pour le règlement au groupe SAUR des prestations d'assainissement des eaux usées de Bressey-sur-Tille au titre des trois premiers trimestres 2015, aux termes d'une convention de déversement passée entre le Grand Dijon et le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement d'Arc-sur-Tille le 28 juin 2012 (*jusqu'à présent, seules les prestations de l'année N-1 étaient facturées en année N par l'entreprise, contrairement aux dispositions de la convention qui prévoient le paiement des prestations à chaque trimestre échu*).

Au chapitre 65, *nature 6541*, le crédit est augmenté de 1 110 € pour admission de créances en non-valeur (créances inventoriées dans le projet de rapport concernant la demande de leur prise en charge, à l'ordre du jour du présent Conseil).

Les crédits pour travaux disponibles au chapitre 23, *nature 2318*, sont diminués en contrepartie de - 76 110 €.

*L'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de – 76 110 € du virement entre les sections.*

## **SUR LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE :**

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>DM n°1</b>
041 - Opérations patrimoniales	2317	Travaux en cours / immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	20 400,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>20 400,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>20 400,00</b>
041 - Opérations patrimoniales	238	Avances versées / commandes immo. Corporelles	20 400,00
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>20 400,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>20 400,00</b>

Des crédits sont prévus en opérations d'ordre uniquement.

Il s'agit, en dépenses et en recettes au chapitre 041, de la reprise d'une avance sur marché pour 20 400 €.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'adopter** les modifications budgétaires mentionnées ci-dessus.
- **de prononcer** la remise de dette de la SEM DBI envers la collectivité qui s'élève à 56 000€ et de donner tous les pouvoirs nécessaires à Monsieur le Président pour établir tout document nécessaire à la réalisation comptable de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 64                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 14                     NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 15 PROCURATIONS*